

COMMISSION COMPETITIONS JEUNES ET SENIORS

Réunion restreinte du 27 Août 2019

PROCES VERBAL N°4

Etaient présents : MM. André CAUMONT – Didier LECOSSU – Pascal TANTALIN – Michel ROUSSEAU

En sa réunion du 27 Août 2019, la Commission des Compétitions décide, après l'annulation de l'engagement de MEZIDON USC 3, d'intégrer le club de CROISSANVILLE FC en Départemental 3 Groupe 4.

L'équipe de CORMELLES ES 3 prenant la place dans le Groupe D Départemental 4

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Pascal TANTALIN

Joe Le